

# BONUS

# ENGAGEMENT

## Qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif qui permet de valoriser votre engagement dans une association citoyenne ou universitaire, en un bonus de points (entre 0 et 0,5) sur votre moyenne annuelle, après validation d'un jury.

# ÉTUDIANT

## Qui peut en bénéficier ?


Le B2E est ouvert à l'ensemble des étudiants et des étudiantes engagés·es.



# Engagements valorisés :

- **Engagement Citoyen** : AFEV, ciné-club de La Coursive... ou tout autre engagement dans une association hors La Rochelle Université régie par la loi du 1er Juillet 1901 en tant que membre dirigeant et/ou « actif » (sport, culture, humanitaire, soutien scolaire, actions contre les discriminations...) ou service civique.
- **Engagement La Rochelle Université** : élu·es étudiant·es, Team étudiante, tutorats, associations étudiantes de type BDE, projets étudiants... (sauf projets tutorés ou toute activité relevant de votre diplôme)

## Procédure

- 1** Compléter le [dossier d'inscription](#) avant le **01/12/2023** 
- 2** Une fois admis, vous serez invités à suivre un atelier obligatoire le **jeudi 18 janvier** en après-midi pour vous aider à valoriser les compétences acquises grâce à votre engagement.
- 3** Déposer sur Moodle (rubrique B2E) votre « bilan d'activité associative » issu du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) ainsi qu'une attestation d'engagement de votre structure d'accueil au plus tard le **15 mars 2024**.
- 4** Présentation orale le **04 avril 2024**
- 5** Réunion de la Commission d'examen du Bonus Engagement Etudiant début mai pour étudier vos dossiers et transmettre une note aux jury de diplôme du 2<sup>nd</sup> semestre